

Année scolaire 20... - 20...

Agrément d'Intervenants Bénévoles en NATATION

Ecole	
Nom de l'école :	N° Identification : 013.....
Adresse :	
Commune :	Code postal : 13
Téléphone :	Mail :
Classe concernée :	Nombre d'élèves :
Nombre d'intervenants bénévoles proposés pour l'agrément :	
Nom et prénom de l'enseignant :	
Circonscription :	

Références : Circulaire n° 2017-127 du 22-08-2017 et courrier départemental du 08-02-2018

Rappels :

1/ La natation scolaire étant une activité à encadrement renforcé, l'enseignant est aidé dans sa tâche par des intervenants agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, professionnels ou bénévoles.

2/ L'encadrement des élèves est défini sur la base suivante :

Groupe classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe classe constitué d'élèves d'école élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> ° Moins de 20 élèves = 2 encadrants ° De 20 à 30 élèves = 3 encadrants ° Plus de 30 élèves = 4 encadrants 	<ul style="list-style-type: none"> ° Jusqu'à 30 élèves = 2 encadrants ° Plus de 30 élèves = 3 encadrants

Dans le cas d'un groupe classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, les taux d'encadrement de la maternelle s'appliquent.

3/ Les intervenants bénévoles listés au verso sont informés par l'enseignant (qui demande leur collaboration) :

- des dispositions de la circulaire n° 2017-127 du 22-08-2017 et du courrier départemental du 08-02-2018
- du projet pédagogique natation mis en oeuvre
- des tâches précises qu'ils auront à assumer sous sa responsabilité, pour contribuer à la sécurité des élèves
- de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle
- de la nécessité de leur engagement et de leur disponibilité pour assumer les tâches qui leur seront confiées
- qu'un personnel habilité à la DSDEN sera en charge de s'assurer de leur honorabilité (consultation du fichier FIJAISV)

- Les intervenants bénévoles signataires s'engagent à participer à une formation théorique et pratique encadrée par un CP EPS et en présence de l'enseignant de la classe pour vérifier leurs compétences en natation.

- Le tableau récapitulatif ci-dessous devra être renseigné avec soin et ne comporter ni rature ni ajout. Si le nombre de personnes proposées est supérieur à sept, veuillez, s'il-vous-plait, utiliser un autre imprimé.
- La fiche « annexe FIJAISV » en page 3 devra également être correctement renseignée.

Fait à, le
Signature de l'enseignant : _____
Signature du directeur d'école : _____

Dans la rubrique réservée à l'avis du CPC EPS, trois cas de figure pourront être repérés : Favorable / Absent / Défavorable.

	Nom – Prénom	Signature de l'intervenant	Date de la session de formation	Avis du CP EPS après vérification des compétences	Visa du CP EPS
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale au vu du projet pédagogique	
Date :	Signature de l'IEN : _____
FAVORABLE	DEFAVORABLE

Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale	
VU	les dispositions réglementaires précitées régissant l'agrément des intervenants bénévoles en natation
VU	les propositions de l'école approuvées par l'inspecteur de l'éducation nationale
VU	le fichier FIJAISV
Les intervenants mentionnés ci-dessus ayant reçu un avis favorable, sont autorisés à apporter leur aide à l'enseignant de la classe pour la mise en œuvre de son projet natation.	
Agrément pour l'année scolaire 20 / 20	
Marseille, le	
Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône	
Le secrétaire général	

FICHE ANNEXE FIJAISV

Fiche à renseigner et à joindre au formulaire « Agrément d'intervenant bénévole » T2, T3 ou natation complété.

	Nom d'usage	Prénom	Nom de naissance si différent	Date de naissance	Ville de naissance + numéro du département	Pays de naissance *	Mail de contact
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

* Pour les personnes nées à l'étranger, joindre la photocopie de la carte d'identité.